

RETROSPECTION AUTOMOBILE CLUB

Les Belles d'Autrefois

Siège : 1 rue de la maréchale 30430 Saint-Jean-de-Maruéjols / tel : 06 77 30 09 00

BOURSE D'ÉCHANGE ST-JEAN-DE-MARUEJOLS

1. La participation à la bourse implique la connaissance et l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que toute décision même verbale qui pourraient imposer les organisateurs.
2. Il n'est pas prévu de tables ni de tréteaux. La bourse se trouve dans un parc fermé.
3. Les heures d'ouverture et d'accès aux stands sont de 9 heures à 18 heures.
4. Emplacement : Pour 3 jours : 40€ pour 8 mètres linéaires en façade.
5. Emplacement des voitures à la vente gratuit, seul le vendeur paye un abonnement de 5€ quel que soit le nombre de véhicules à la vente.
6. L'organisation peut pour des raisons de convenance refuser un exposant.
7. Les exposants doivent avoir souscrit toutes les assurances nécessaires à la couverture des dommages, pertes ou disparitions de matériels et marchandises leur appartenant. Ils renoncent à tout recours contre l'organisation R.A.C.
8. La surveillance nocturne n'est pas prise en charge ; les risques de vols sont exclusivement à la charge des exposants. En aucun cas la responsabilité de l'association ne saurait être mise en cause.
9. Chaque exposant assurera le nettoyage quotidien de son stand et laissera celui-ci dans l'état où il l'a trouvé en le prenant. Il enlèvera poubelles et matériel invendu.
10. Prospectus : distribution interdite (sauf accord).
11. En aucun cas les marchandises ne devront emprunter l'allée, ni gêner le passage des visiteurs ou la sécurité (pompiers).
12. Les véhicules susceptibles de sortir le soir doivent ressortir du terrain sitôt vidés (sauf accord).
13. Pas de musique ni de radio, ni de télé, sans autorisation de l'organisation et de la S.A.C.E.M/S.D.R.M.
14. L'accueil des exposants sera fait à l'entrée du parc, badges et autres documents vous seront remis avant votre entrée dans l'enceinte.
15. Tout exposant s'engage à ne pas déambuler sur le site à moto ou en voiture (sauf autorisation).
16. Pour l'électricité, seuls quelques professionnels autorisés. Facturation : 10€ (maxi : 3 ampères)
17. Tout exposant peut pour des raisons d'organisation être changé de place (avant son installation).
18. Il est possible de dormir sur place (camping cars, caravane, tente, mais nous consulter auparavant).
19. Seules les poubelles alimentaires sont acceptées dans les conteneurs à l'extérieur. Matériel détérioré, cartons, métaux, bouteilles doivent être emportés par l'exposant à une déchetterie.
20. Les stands doivent être découverts à partir de 9 heures et ce jusqu'à 18 heures (sauf en cas de pluie).
21. Les réservations seront traitées dans l'ordre d'arrivée (sauf les habitués ayant retenu la précédente manifestation).
22. Les stands doivent être libérés le lendemain du dernier jour avant midi.
23. Les chiens en errance sont strictement interdits sur le parc.
24. Les vélos et les motos ne doivent en aucun cas circuler sur le parc pour des raisons de sécurité.

Nom Prénom

Adresse

..... Département

Téléphone fixe Portable

C-I n°

délivrée le à

R.C. n°

délivré le à

J'ai lu et j'accepte les conditions

J'ai lu et j'accepte les conditions